



***Chantier 3 :
Circuits courts et
gouvernance alimentaire des
agglomérations***

***Compte-rendu atelier technique
Saint-Etienne, le 12 mai 2009***



Liste des participants

Nom - Prénom	Organisme
BELMONT Emilie	Conseil Régional Rhône-Alpes
BERTHAIL Angélique	Saint-Etienne Métropole
BERTHAUD Karine	ADAYG
BONNAND Maurice	Saint-Etienne Métropole
BONNEFOY Serge	Terres en Villes
BOUTEFOY Isabelle	Chambre Agriculture du Rhône
BROSSE Chantal	Chambre Agriculture de la Loire
CHARVOT Angélique	Ville de Saint-Etienne
COLLETTE Yves	Chambre Agriculture du Nord
CORNEE Moïse	ISARA
CURVAT Sarah-Jeanne	Grand Lyon
DANCERT André	Ville de Saint-Etienne
EIMBERK Cécile	Chambre Agriculture du Doubs
FONCEL Mireille	Chambre Agriculture de la Loire
GUILLO Sylvie	Chambre Agriculture de Loire Atlantique
HARTMANN Véronique	Grand Lyon
JABRIN Michel	Parc Naturel Régional du Pilat
LEMAITRE Pauline	Chambre Agriculture de la Loire
MOLIN Côme	Terres en Villes
NAHMIAS Paula	AgroCampus Rennes
PLACE Audrey	Ville de Saint-Etienne
POLS Marijke	ADAYG
PONCET Julien	CAP Poitiers
PRALY Cécile	ISARA
PRIGENT SIMONIN Anne-Hélène	Université de Saint-Etienne
REYNARD Pierre-Eric	Parc Naturel Régional du Pilat
SIX Monique	Chambre Agriculture du Nord
SOARES Cécile	Saint-Etienne Métropole
SOLERTI Aymeric	Chambre Agriculture de la Loire
VERCHERAND Alain	Saint-Etienne Métropole
VILLARD Serge	FN CIVAM
SCHUTZ-POUSSINEAU Anne-Marie	Chambre Agriculture du Rhône
STACCHETTI Christelle	Triangle Vert

Liste des annexes

- Présentation de Marijke Pols et Côme Molin : Rappel des connaissances de Terres en Villes
- Présentation de Côme Molin : Définitions des circuits courts et groupe de travail du ministère
- Présentation de Marijke Pols : Essai de définition d'une démarche type circuits courts
- Présentation de Cécile Praly : Circuits courts, qualité et identifiants territoriaux
- Présentation de Karine Berthaud : La restauration collective et le rôle de la commande publique dans le développement de stratégie alimentaire

Synthèse de l'atelier

Plusieurs enquêtes et journées techniques ont été consacrées au Chantier 3 de Terres en Villes « Circuits courts et Gouvernance alimentaire des agglomérations », l'atelier de Saint-Etienne avait pour objectif de mettre au débat les acquis des travaux passés et de préciser les objectifs de travail du réseau autour de trois thèmes jugés prioritaires par les copilotes du chantier : restauration collective, marques territoriales, démarche type Circuits courts.

Cet atelier s'est tenu le 12 mai à Saint-Etienne et a été organisé en deux parties : la matinée consacrée à des échanges sur les acquis du réseau et l'après-midi consacré à des groupes de travail sur les thématiques.



1 - Point de vue introductif sur la thématique des deux copilotes du chantier :

Pour Monsieur Maurice BONNAND, Vice-Président à Saint-Etienne Métropole en charge de l'économie agricole et l'agroalimentaire, les intercommunalités ont globalement un rôle important à jouer en matière de gouvernance alimentaire au regard :

- de leurs **compétences** : environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, consommer local en fonction du cycle des saisons), politique de la ville (santé, accès pour tous à une alimentation de qualité), économie agricole et agroalimentaire (circuits courts...), tourisme (agrotourisme, gastronomie à base de produits agricoles locaux), aménagement de l'espace et planification (foncier agricole).

- des **démarches transversales** et concertées qu'elles animent telles que les Agenda 21 et les Plans Climat Ecologique Territoriaux.

Il souligne l'effet de levier que peut avoir la restauration collective en termes de débouchés pour la production agricole et affirme que les intercommunalités ont un rôle à jouer pour aider la filière à se structurer. Il faut également s'interroger sur la manière dont on introduit les produits locaux et bio en restauration collective et les garanties d'origine et de qualité qui doivent être apportées.

Pour Monsieur Yves COLLETTE, membre du Bureau de la Chambre d'agriculture du Nord, les Chambres d'agriculture et le monde agricole sont fortement impliqués dans la démarche circuits courts qui constituent un nouveau débouché pour la production agricole à explorer en complémentarité avec les filières longues. Les échelles de temps sont parfois perçues différemment entre les agriculteurs et les collectivités mais malgré ça, l'intérêt de cette démarche est multiple :

- rechercher des débouchés stables et permettre la création d'emplois,
- lien direct avec le territoire par l'utilisation des produits locaux (réduction des intermédiaires, du transport...),
- meilleure reconnaissance des agriculteurs et de leurs pratiques,
- diversification des produits agricoles commercialisés,
- renforcement des liens producteurs / consommateurs, entre mondes urbain et rural
- compenser certaines contraintes liées à l'agriculture périurbaine.

2 – Echanges sur les travaux de Terres en Villes et le contexte :

2.1 - Synthèse des acquis des travaux de Terres En Villes sur les circuits courts et la gouvernance alimentaire :

Présentation des acquis sur les circuits courts :

Il ressort des enquêtes réalisées depuis 2006, de l'intervention du Cabinet Lauriot-Prévoist et des journées techniques ainsi que du contexte national que le marché des circuits courts ont un **potentiel de croissance important** et actuellement sous-valorisé avec des moyens d'accompagnement jusqu'à présent plus mobilisés sur les filières longues.

Ces travaux ont permis d'identifier un certain nombre d'éléments nécessaires au développement des circuits courts portant à la fois sur la problématique aval et la problématique amont.

Problématique aval : la demande du marché

Un des freins importants au développement des circuits courts est qu'on est face à une **offre inadaptée** aux besoins des consommateurs et aux attentes des clients professionnels.

Pour développer l'offre, trois clés de réussite ont été identifiées :

- **Regrouper** l'offre (créer des structures collectives pour accéder aux segments de marchés) et **diversifier les modes de production** (pour élargir la gamme),
- Construire un **marketing** de proximité,
- Avoir une **politique de tarification** correcte.

Par ailleurs, il semble que les Chambres d'agriculture doivent accompagner les agriculteurs en circuits courts pour développer leur professionnalisme sur ce segment de marché.

Problématique amont : la production agricole

Du côté de la production, il apparaît que les circuits courts sont source de valeur ajoutée et permettent également d'avoir une meilleure maîtrise du développement de l'exploitation. Néanmoins, pour véritablement développer l'offre de produits locaux, il est nécessaire de chercher de nouvelles productions auprès d'exploitations tournées actuellement vers les circuits longs.

Les préconisations de Terres En Villes :

Une politique territoriale concertée est nécessaire pour définir les jalons d'une stratégie circuits courts en se basant notamment sur les points de vigilance suivants :

- **Développer des savoir-faire spécifiques** au sein des équipes de développement puisque les circuits courts représentent plusieurs activités,
- **Passer à un accompagnement opérationnel, entrepreneurial** des projets au-delà de l'émergence classique,
- **Favoriser à l'échelle locale le regroupement et la logistique de l'offre** (ex. Plate forme) pour dépasser le marché de niche et arriver à représenter un segment de marché ne devant pas s'opposer aux circuits longs.

Présentation des acquis sur la gouvernance alimentaire :

Les politiques de circuits courts doivent être intégrées dans des stratégies alimentaires des établissements publics de coopération intercommunale afin de structurer l'offre à plus grande échelle et donc notamment de répondre à la demande d'introduction de produits agricoles locaux et bio dans la restauration collective. Effectivement, le lien alimentation-santé est reconnu et il émerge un développement de la restauration collective durable. Néanmoins, il existe encore peu de gouvernance alimentaire organisée.

Dans les débuts d'organisation de la gouvernance alimentaire, plusieurs acteurs apparaissent.

Le **binôme commune et intercommunalité** est mis en avant comme pivot de base pour lancer des stratégies alimentaires :

L'alimentaire est le domaine de compétence spécifique des communes.

Les intercommunalités ont des compétences variées et complémentaires (environnement, politique de la ville, économie, tourisme et aménagement de l'espace) mais aussi des moyens d'animation et de concertation et des visions transversales durables (agenda 21 et plan climat écologique territorial).

Le monde associatif et la société civile sont de plus en plus associés aux questions de qualité, de santé et d'accès social.

Par contre, **les agriculteurs** sont peu impliqués dans les processus de gouvernance émergents.

Les compléments apportés suite aux débats sont les suivants :

Le débat a porté aussi bien sur les circuits courts que sur la gouvernance alimentaire en analysant les éléments à prendre en compte pour avoir une véritable action en faveur du maintien de l'agriculture locale et de l'organisation de l'action publique.

- La nécessité d'avoir des **politiques foncières préservant les espaces agricoles** pour maintenir et développer les productions agricoles locales.
- L'importance des **pratiques agricoles de qualité et respectueuses de l'environnement** afin de répondre à la demande des consommateurs.
- Le besoin de **structuration de la filière** et de création de plateformes d'approvisionnement (ou réorganisation à partir de structures collectives existantes telles que les coopératives) pour assurer une **régularité d'approvisionnement** pour la restauration collective durable.

- **L'importance de l'accès à une alimentation saine** pour tous au travers des stratégies alimentaires qui dépassent le développement strict des circuits courts.
- Un **travail d'éducation des enfants au goût**, notamment pour la restauration collective, pour leur apprendre à découvrir des produits qu'ils n'ont pas toujours l'habitude de consommer.
- Le **développement de l'agriculture biologique pose encore de nombreuses questions**. Son développement reste encore peu marqué (3% de bio en à l'échelle nationale) et engendre des contraintes techniques, économiques, sociales...
- La **notion de produit local** doit être clarifiée, à travers des chartes, un engagement des producteurs, ...pour disposer de garanties en termes de qualité et de traçabilité pour le consommateur.
- La formation des agriculteurs est un point qui a été débattu. L'objectif est de **mieux former** les candidats à l'installation ou en reconversion sur la démarche circuits courts. Un agriculteur en circuits courts doit à la fois produire, transformer et vendre. il faut donc développer des formations, initiales et continues, sur ces différents métiers.
- La **formation des agents de développement** des organismes professionnels agricoles pourrait être également complétée et adaptée pour le développement des filières en circuits courts.

Pour résumer :

Les circuits courts et la gouvernance alimentaire vont être amenés à se développer avec la nécessité que les établissements publics s'impliquent dans ce développement. L'action en faveur des circuits courts et de l'alimentation doit se faire à la fois sur l'amont pour avoir une **production régulière et de qualité** et l'aval à travers **l'organisation de la commande publique**. Cela doit permettre de répondre à l'objectif de structuration de la filière.

Ainsi, pour répondre à l'ensemble des enjeux, il est nécessaire d'avoir une **approche transversale** portant sur le foncier, l'installation ou encore la formation des acteurs (agriculteurs, agents de développement, cuisiniers, écoliers). Ceci nécessite alors à **travailler avec de nombreux acteurs** aux attentes différentes mais aux compétences complémentaires.

2.2 - Définitions des circuits courts

La définition officielle du groupe de travail du ministère sur les circuits courts :

« Les circuits courts de commercialisation sont des circuits dans lesquels n'intervient au maximum qu'un seul intermédiaire. »

Cette définition vise à aboutir à une **meilleure valorisation des productions** pour le producteur et le consommateur en réduisant les coûts liés aux intermédiaires.

Par ailleurs, l'analyse des enjeux par ce groupe a permis de proposer un programme d'actions de 14 mesures organisées en 4 axes :

- L'amélioration et la mutualisation des connaissances sur les circuits courts,
- L'amélioration de la formation des acteurs,
- La facilitation de l'installation de ce type d'exploitations,
- La définition de mode d'organisation et de communication.

Les préoccupations du groupe de travail du Ministère auquel a participé Terres en Villes et les mesures proposées par ce dernier sont cohérentes avec les résultats des travaux de Terres En Villes.

Les interrogations de Terres en Villes portent principalement sur la définition : la présence **d'un seul intermédiaire peut être un frein** pour certains circuits courts et notamment l'approvisionnement de la restauration collective ; les notions **de distances et de proximité** sont absentes de cette définition ; elle met en opposition avec les circuits courts avec les circuits longs alors que ce sont des circuits complémentaires.

Le réseau Terres En Villes rappelle sa définition des circuits courts et la met en débat :

« Par circuits courts est considérée la commercialisation d'un produit agricole conçu et consommé localement. Celui-ci peut être vendu en vente directe, sans intermédiaire, ou en vente indirecte, avec un ou plusieurs intermédiaires, mais dans tous les cas, la traçabilité du produit doit rester locale. Est entendu par « local » le territoire de l'agglomération membre de Terres En Villes et son aire urbaine. »

La définition propre à Terres En Villes :

- permet d'avoir un ou plusieurs intermédiaires (et donc d'intégrer la restauration collective durable) car pour Terres en Villes, les circuits courts n'ont pas vocation à rester un marché de niche,
- prend en compte l'agriculture de proximité et territoriale : « produire ici, consommer ici ».

Le débat a permis d'apporter de nouveaux compléments à la définition proposée par Terres en Villes qui est dans l'ensemble acceptée par les personnes présentes :

- La **notion « d'implication et d'engagement du producteur mais aussi du consommateur »** est à intégrer. En circuits courts, la notion d'engagement, d'implication du producteur dans la production, la transformation et la commercialisation de ses produits est importante. Par ailleurs, le consommateur doit s'engager pour le développement des circuits courts.
- La **notion de « local »** est importante mais mérite d'être précisée.
- La **notion de « proximité »** est également essentielle : soit en termes de lien producteur-consommateur soit en termes géographique.

Pour résumer :

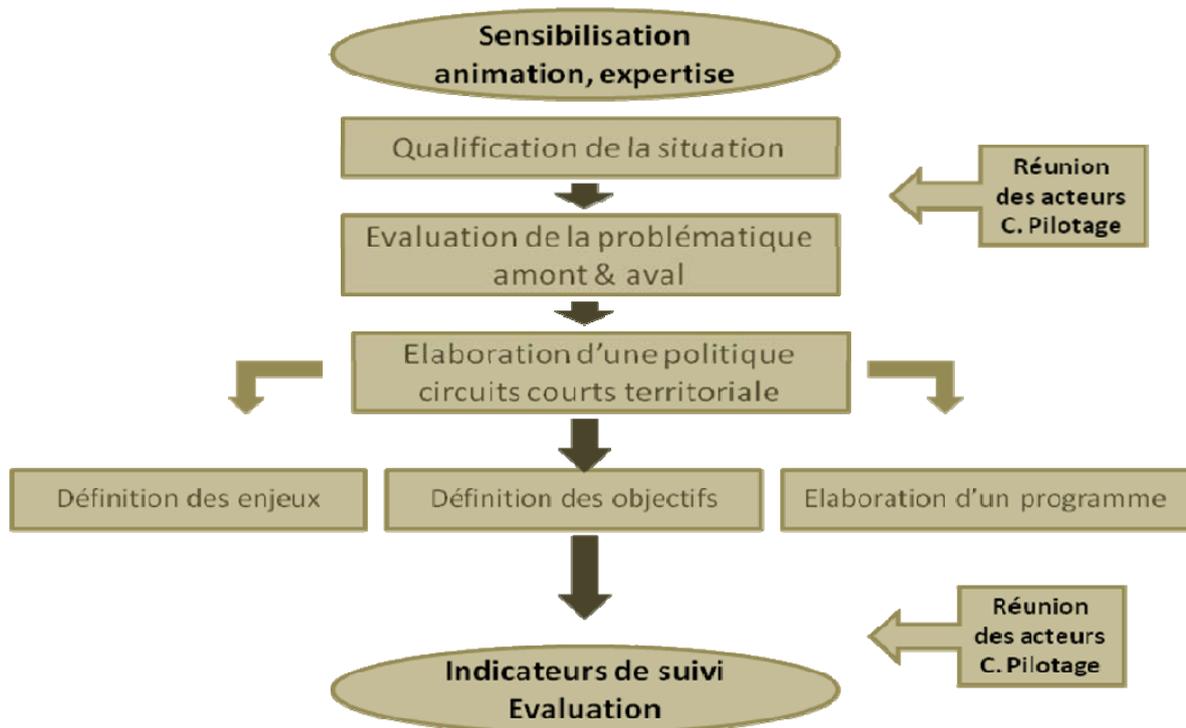
Un consensus apparaît sur le fait que la définition du ministère n'est pas suffisante. La définition de Terres en Villes apparaît plus appropriée mais la notion de proximité reste tout de même à préciser.

2.3 - Présentation d'une démarche type pour le développement des circuits courts en région urbaine issue des travaux de Terres En Villes

Les travaux passés ont permis d'identifier les freins liés aux circuits courts et, ainsi, les étapes nécessaires pour favoriser leur développement. Terres en Villes propose alors une première démarche type qui répond aux objectifs suivants :

- **développement et structuration** des circuits courts en cohérence avec les **attentes et les enjeux** du territoire,
- définition des **préconisations pour aider les territoires** dans l'élaboration de leurs politiques.

Schéma de la démarche type « circuits courts »



Cette démarche est en cohérence avec les démarches élaborés par Terres en Villes et notamment celle de co-construction :

Pilotage et animation de la démarche

Il est nécessaire de définir les modalités d'implication des acteurs concernés par la démarche et identifier une **methodologie de co-construction** du projet notamment par les intercommunalité et les chambres d'agriculture. Il sera également nécessaire d'y associer les représentants de la société civile, les consommateurs, les agriculteurs qui, jusqu'à présent, ont été peu associés.

Des **moyens** doivent être attribués dans **l'animation et la coordination** de la réflexion, puis du programme d'actions.

Phase 1: Qualification de la situation

Dans cette première étape, il s'agit d'avoir une vision de la situation agricole dans son ensemble :

- La **qualification de l'amont** (type d'agriculture, offre agricole et agroalimentaire, le mode de valorisation),
- La **qualification de l'aval** (acteurs du marché, modes de consommation, de distribution),
- Les **politiques** en place et le type de prise en compte de l'agriculture.

Phase 2 : Evaluation de la problématique amont et aval

L'objectif est de caractériser la situation, d'identifier les points forts et les points faibles pour en **dégager les principaux enjeux**.

Concernant l'amont :

- En matière d'offre, deux grands cas de figure : elle existe ou elle est quasi inexistante,
- Le type d'agriculture, menaces et faiblesses, place des grandes filières.

Concernant l'aval :

- Analyse des circuits de distribution,
- Evaluer la place des circuits courts,
- Apprécier les demandes en matière de circuits courts.

La synthèse des points forts et points faibles doit déboucher sur des **priorités** à retenir en matière de développement des circuits courts.

Phase 3 : Elaboration d'une politique territoriale de circuits courts

Cela s'effectue en trois étapes à partir des phases précédentes :

- **Définir les enjeux** pour le territoire, auxquels doivent répondre les circuits courts,
- **Définir les objectifs** de développement,
- Traduire ces objectifs en **programme d'actions**.

La dernière étape de la démarche consiste à **suivre et à évaluer la politique**. L'évaluation doit être **conçue dès le départ** (critères et indicateurs) pour suivre l'impact du programme conformément à ses objectifs : constituer des tableaux de bord, rendre compte aux acteurs, faire évoluer la politique...

Pour résumer :

Cette démarche est en accord avec les démarches de Terres en Villes : coconstruction, diagnostic et identification des enjeux du territoire, traduction de ceux-ci dans un programme pluriannuel d'actions qui doit être suivi et évalué. Néanmoins, il apparaît que le diagnostic initial est une étape primordiale pour laquelle de nombreux paramètres sont à étudier. Cette démarche fait l'objet d'un groupe de travail.

3 - Groupe de travail

3.1 - La restauration collective et le rôle de la commande publique dans le développement des stratégies alimentaires

4 thèmes ont été identifiés lors de cet atelier :

- **la définition de l'offre :**

Quels produits ?

L'approvisionnement de la restauration collective se fait essentiellement en produits biologiques. Les collectivités proposent parfois du bio car il y a une méconnaissance des productions locales. De plus, l'achat de « produits agricoles certifiés bio » est plus rassurant pour les collectivités car il peut être inscrit dans les appels d'offre à la différence de « produits agricoles locaux ».

Cette situation ne semble pas cohérente avec la production actuelle (3% de bio à l'échelle nationale). Un consensus large émane pour ne pas se limiter à une offre de produits biologiques.

Pour cela, les acteurs des collectivités doivent être informés sur la production locale qui a des bonnes pratiques et des produits de qualité. Les produits agricoles locaux bio et non bio

ne doivent pas être opposés. La définition d'un produit local doit être éclaircie : distance inférieure à 80 kms (norme pour l'agrément sanitaire) ou à élargir.

Quels producteurs ?

L'approvisionnement doit se faire auprès de producteurs déjà engagés dans des circuits courts mais il y a également la possibilité de faire appel à des coopératives ou des entreprises agroalimentaires qui s'approvisionnent en local.

À quel prix ?

Le prix varie selon les produits. Certains produits agricoles locaux ne sont pas forcément plus chers que les mêmes produits alimentaires issus d'un processus industriel. Le niveau de qualité doit également être pris en compte.

- la formation :

Comment mettre en relation les acheteurs et les producteurs locaux ?

La formation et la sensibilisation des acteurs semblent primordiales : agents de développement, consommateurs et cuisiniers.

Un volet sur l'information est à développer, d'une part sur les produits proposés ainsi que sur leurs prix : les produits locaux ne sont pas forcément plus chers, cela dépend des produits (fruits ou viande...)

- la logistique :

Comment organiser l'offre pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective ?

Pour les producteurs, effectuer des livraisons dans plusieurs cantines est compliqué. De même, le fait que plusieurs producteurs livrent une même cantine est également difficile. L'offre doit donc s'organiser, se regrouper.

Doit-on créer de nouvelles plates-formes qui ont un coût d'investissement important ? Ne doit-on pas plutôt travailler avec les grossistes existants pour développer l'approvisionnement local ou avec les coopératives agricoles existantes ?

- les contrats et les appels d'offre :

Le groupe a identifié la complexité importante du code des marchés publics et un besoin d'assistance sur ces aspects juridiques.

Quelles sont les notions qui peuvent être inscrites dans les appels d'offre autre que le terme « local » ? Les notions de produits de saison, de réactivité du fournisseur en termes de temps d'approvisionnement par rapport au temps de cueillette ainsi que la certification bio des produits peuvent-être avancées.

Comment assurer les débouchés des producteurs ? Comment assurer l'approvisionnement pour les collectivités ?

Pour résumer :

Les pistes de travail identifiées pour avancer dans le développement d'une restauration collective et d'une commande publique durables sont les suivantes :

- un besoin de formation et d'information des agents de développement des organismes professionnels agricoles et des collectivités qui accompagnent l'introduction des produits agricoles bio et locaux dans la restauration collective mais aussi des cuisiniers et des consommateurs,
- un approfondissement sur les notions pour définir un produit agricole local et sur les engagements de producteurs et des collectivités à intégrer dans les appels d'offres,
- la mise en place d'outils d'informations qui peuvent être développés pour regrouper les différentes initiatives afin de faire de l'échange d'expériences et de partager les données. Des outils existent sur des territoires : « www.achatlocal-consorhonealpes.com »

3.2 - La valorisation de la qualité des produits locaux et les marques territoriales

Ce groupe avait pour but de savoir comment mettre en place une stratégie territoriale permettant de valoriser la production des exploitations et de répondre aux attentes des consommateurs. Cependant, le travail de ce groupe s'est rapidement orienté vers la question suivante : Quelle garantie pour le consommateur ?

Les 3 objectifs d'une démarche qualité sont garantir, promouvoir et protéger.

Concernant l'identification des produits, il existe des signes officiels de la qualité et de l'origine (AOC – Appellation d'Origine Contrôlée- et IGP – Identification Géographique Protégée) qui sont plus utiles pour les circuits longs que les circuits courts. En effet, ces identifications portent sur un seul produit et ont des cahiers des charges très exigeants.

Les **démarches collectives de marques** ou d'identifiants territoriaux ont plus de sens pour le développement des circuits courts car ils reposent sur un ensemble de produits et peuvent évoluer plus facilement. Aller vers une marque territoriale, pour un producteur en vente directe, ne semble pas nécessaire du fait du contact direct avec le consommateur. En revanche pour les circuits courts collectifs, ces démarches sont plus intéressantes.

La **communication sur les pratiques** des producteurs est importante pour une meilleure lisibilité vis-à-vis du grand public. Mais, pour apporter une garantie aux consommateurs, un suivi technique des pratiques collectives est nécessaire en adossant aux marques territoriales des cahiers des charges et des contrôles indépendants.

Les **facteurs clés de réussite de ces démarches collectives** de marques territoriales sont : l'implication des producteurs en premier lieu, les synergies avec les démarches existantes localement, la garantie d'une qualité pour les consommateurs et une organisation commerciale ciblée pour un marché.

Toutefois, il faut éviter localement la multiplication des marques ou des signes de qualité afin d'être lisible pour le consommateur.

3.3 - Approfondissement de la démarche « type »

Globalement, l'élaboration de la politique territoriale de circuits courts doit **s'inscrire dans une stratégie globale de soutien à l'agriculture**, notamment sur l'aspect foncier.

Au niveau du pilotage de la démarche :

La **co-construction** apparaît indispensable, la question étant de savoir :

Avec qui, on co-construit ?, c'est-à-dire quels sont les acteurs à associer, quelles sont leurs compétences, de quelles données disposent-ils et donc qu'elles sont les données à acquérir ?

Qui prend l'initiative, qui pilote et anime le projet ?

La démarche d'initiative peut venir de l'intercommunalité mais il faut une justification économique pour les agriculteurs afin qu'ils ne s'engagent pas dans des démarches périlleuses pour le maintien de leur exploitation.

Quelle est la méthode type ?

La **démarche type présentée par Terres En Villes est validée**. Elle est néanmoins à adapter aux spécificités de chaque territoire et certaines étapes sont à préciser.

Au niveau du diagnostic :

La **difficulté est la qualification de l'aval**, du marché de consommation.

Au niveau de la qualification de **l'amont**, le plus dur est d'identifier les **potentiels de développement et de diversification**, notamment auprès des filières longues.

Il est primordial que ce soit un diagnostic partagé. Il doit être dynamique c'est-à-dire que la démarche ne doit pas s'arrêter durant le diagnostic. Dans ce sens, il n'y a pas de hiérarchie dans la démarche. En effet, une ou des actions fédératrices, réunissant un noyau d'acteurs peuvent être le point de départ d'une stratégie et le diagnostic vient alors après ou en parallèle. L'essentiel est que cette démarche soit partagée afin d'identifier les objectifs et les actions à mener.

Concernant le point sur l'évaluation de la problématique amont et aval, la **typologie des territoires** doit être approfondie afin d'identifier des problématiques spécifiques à chacun d'entre eux.

Pour résumer :

Les pistes de travail identifiées pour approfondir les outils de mise en œuvre de la démarche type validée sont les suivantes :

- la réalisation d'un **cahier des charges type pour le diagnostic partagé** et notamment sur la demande,
- la création d'une matrice d'acteurs,
- la **mise en avant de cas concrets exemplaires**,
- **l'identification de scénarii** type notamment en fonction de la typologie des territoires de Terres En Villes,
- la **création d'un lexique sur la thématique des circuits courts**,
- des moyens d'accompagnement pour les agents de développement des intercommunalités et des chambres d'agriculture.

3 – Conclusion de la journée

Les copilotes concluent la journée et annonce le prochain atelier. D'ici là, les pistes de travail identifiées lors de cet atelier seront approfondies. Il sera organisé à Lille le 20 octobre 2009. L'objectif de ce travail est de permettre, à terme l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques.

Plusieurs éléments de travail ont donc d'ores et déjà identifiés : préciser la notion de circuits courts et élaborer un lexique sur les circuits courts, travailler sur les possibilités de plateforme, sensibiliser et informer les élus sur l'offre en produits locaux, travailler sur le code des marchés publics, travailler sur le diagnostic de la démarche (réalisation d'un cahier des charges type, notamment sur la demande). Certains de ces éléments seront alors retravailler par le pilotage du chantier.